



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 mars 2026

Convocation du 26 février 2026
Ouverture de la séance à 20h00

Présents :

Mme BŒUF Séverine, Mme CHAUDAT Stéphanie, Mme DE COCK Claire, M. DESQUIREZ Eric, M. GARNERET Alexandre, M. GOUSSOT Bernard, M. LAUTERBORN Frédéric, M. LEPREUX Lionel, Mme RÉMONDINI Pascale, M. RUPIN Philippe, M. SENET Eric.

Procuration(s) : M. DENISOT Alexandre à Mme DE COCK Claire

Excusé(s) : M. DENISOT Alexandre

Absent(s) :

Secrétaire de séance : Mme GREZET Annie-Claude

I. Accueil des gérants de la société SDA pour le commerce Panier sympa.

M. Soufiane BOULAAROUG se présente. C'est surtout lui qui sera présent sur Saulon-la-Rue. Il voudrait fournir un service de proximité pour la commune et ses habitants.

II. Approbation du compte rendu du 02 février 2026.

Il a été demandé d'enlever dans les questions diverses, Passage piétons : a séduit les conseillers. Le paragraphe est donc réécrit comme suit : Cette solution bien qu'environ 1000 € de plus que les réparations (4000 €), il est décidé de souscrire à cette option, après avoir visionné la vidéo apportée par M. Philippe Rupin, 1^{er} adjoint, qui signale également que cet équipement est visible à Gevrey-Chambertin rue de Nierstein.

Le compte rendu de la séance du 02 février est adopté à la majorité (10 pour, 2 abstentions).

III. Modification du temps de travail d'un emploi * Délibération n° 2026_07.

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'agent de maîtrise permanent à temps complet afin de disposer de l'agent de maîtrise au moins 2 journées complètes par semaine.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, après la demande de modification de la durée hebdomadaire d'activité faite auprès du Centre de Gestion et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE ▪ la suppression, à compter du *01 avril 2026*, d'un emploi permanent à non complet (29 heures hebdomadaires) d'agent de maitrise,

 ▪ la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet (35 heures hebdomadaires) d'agent de maitrise,

PRECISE ▪ que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2026.

Adopté à la majorité (8 pour, 1 abstention, 3 contre)

IV. Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2025 * Délibération n° 2026_08.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe RUPIN, 1^{er} adjoint, car le Maire ne prenant pas part au vote, à l'unanimité, VOTE et ARRÊTE les résultats 2025 qui se décomposent comme suit :

Investissement

Dépenses	Prévu	499 222,00
	Réalisé	367 846,44
	Restes à réaliser	49 018,06

Recettes	Prévu	499 222,00
	Réalisé	131 238,37
	Restes à réaliser	55 906,33

Fonctionnement

Dépenses	Prévu	999 917,92
	Réalisé	398 701,10

Recettes	Prévu	1 075 533,76
	Réalisé	1 084 216,91

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 236 608,07
Fonctionnement :	685 515 ,81
Résultat global	448 907,74

V. Affectation des résultats 2025 * Délibération n° 2026_09.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'année 2025,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement : 128 434,05

- un excédent reporté de : 557 081,76

Soit un excédent de fonctionnement : 685 515,81

- un déficit d'investissement : 236 608 ,07

- un excédent des restes à réaliser : 6 888,27

Soit un besoin de financement de : 229 719,80

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	685 515,81
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	229 719,80
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	455 796,01

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT 236 608,07

VI. Vote du budget primitif 2026 * Délibération n° 2026_010.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026 :

Investissement

Dépenses : 1 370 191,40

Recettes : 1 363 303,13

Fonctionnement

Dépenses : 778 963,13

Recettes : 955 428,00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 1 419 209,46 (dont 49 018,06 de RAR)

Recettes : 1 419 209,46 (dont 55 906,33 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 778 963,13

Recettes : 955 428,00

VII. Compte rendu des réunions/des commissions/questions diverses.

Convention d'accompagnement au bus scolaire.

Une réunion avec la Communauté de Communes et la commune de St Philibert a eu lieu le 12/02/2026 afin de renouveler la convention.

La communauté de communes ne souhaite pas renouveler cette convention pour les années scolaires futures. L'accompagnement des enfants de St Philibert au bus sera géré par le personnel du périscolaire jusqu'aux vacances de juillet 2026. Il appartient ensuite à la commune de Saulon la Rue de trouver des solutions d'accompagnement pour septembre 2026 et les années scolaires futures.

Permanences pour les élections du 15 mars

Les créneaux sont validés avec les élus présents et les futurs nouveaux élus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10.